

Prévention Sécurité : Télésurveillance FORCE OUVRIERE signataire de l'avenant du 3 octobre 2025

Après plusieurs mois de négociations avec le GPMSE (chambre patronale organisant les employeurs des métiers de la télésurveillance), FO est signataire d'un avenant modernisant les métiers de la télésurveillance

Cette avenant, daté du 3 septembre 2025 modifie l'accord du 26 septembre 2016, qui reprenait le contenu de l'accord sur les classifications de 2006.

Cet accord représente une réforme importante pour la reconnaissance et la structuration des métiers de la télésurveillance. Il introduit une clarification et une modernisation des emplois-repères mieux adaptée aux actuelles réalités du métier. Cet accord concerne environ 2 000 salariés sur les 210 500 que compte la branche (données 2023).

Les anciennes fiches SCT1 et SCT2 seront remplacées par onze nouveaux emplois-repères. Cet accord installe une hiérarchisation claire des responsabilités et des compétences et offre un parcours professionnel plus structuré et valorisant.

Les salariés de la télésurveillance peuvent désormais évoluer du niveau administratif jusqu'à des postes d'encadrement, avec des perspectives de carrière concrètes grâce à l'introduction de postes intermédiaires.

Des garanties ont été obtenues pour les salariés en poste :

- aucun salarié ne verra son coefficient ou sa rémunération diminuer ;
- le maintien des acquis est assuré et toute modification du contrat de travail nécessite l'accord préalable et écrit du salarié ;
- la sécurité juridique est renforcée avec une notification écrite obligatoire à chaque salarié, la consultation du CSE dans les entreprises concernées et la possibilité de recours devant la commission paritaire nationale en cas de désaccord.

Cet accord signé, par le seul syndicat patronal GPMSE, devrait s'appliquer après une période de transition de six mois à la date d'application de l'accord (au plus tôt le 1^{er} janvier 2026), pour permettre une mise en œuvre progressive et concertée dans les entreprises.

Cet accord, que FO a contribué à construire, s'inscrit dans la continuité de notre action pour la reconnaissance des compétences et l'amélioration des conditions de travail dans la télésurveillance.

Nous resterons vigilants lors de la mise en œuvre de ces dispositions et vous invitons à nous faire part de toute difficulté ou question.

Contacts :

Zaïnil Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06
Dominique Deschamps, Secrétaire fédéral, 06 85 12 96 90

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20

